

# Note du Conseil d'analyse économique sur le cannabis

4 juillet 2019

En juin 2019, le Conseil d'analyse économique a publié une note intitulée *Cannabis : comment reprendre le contrôle ?* Constatant l'échec de la stratégie française de prohibition (notamment au regard des conséquences sur les plus jeunes), du poids sur les dépenses publiques et de la criminalité, les auteurs explorent des pistes pour « reprendre le contrôle de ce marché ». S'appuyant sur une analyse économique et sur l'étude d'expériences étrangères, ils proposent notamment la mise en place d'un monopole de production et de distribution du cannabis. Une gestion centralisée, sous l'égide d'une autorité indépendante (« régulateur compétent et indépendant »), permettrait de contrôler les volumes cultivés et mis en circulation, de s'assurer d'une production en quantité suffisante (pour éviter le marché noir) et de qualité, de fixer les niveaux de prix, etc. La création de cette filière aurait également des effets en matière de nouvelles activités agricoles et commerciales, d'emploi et de retombées fiscales. Les auteurs rappellent que la France est l'un des plus importants producteurs mondiaux de chanvre (utilisation médicale) et que d'autres utilisations (pharmaceutique, cosmétique, boissons, etc.) font l'objet d'investissements dans différents pays.

Source : [Conseil d'analyse économique](#)